

## LE RAPPEL GENERAL

Bulletin d'information officiel des arbitres et des commissaires de régates de la FFVoile



**Rappel Général du mois de novembre 2018** : licences 2019, souhaits d'arbitrage 2019, arbitrage semi-direct, les équipes d'arbitres sur le terrain, nominations nationales, formations arbitres au féminin plurielles, formations 2019, votre avis sur l'arbitrage, compte-rendu de la CCA, livre des cas 2017/2020, relecture des documents de course, le compte-rendu d'épreuve, mise à jour de la clé arbitre

## Le corps arbitral

---

### Licences 2019

---

Nous vous recommandons de demander dès maintenant à votre club le renouvellement de votre licence pour l'année 2019. Ceci vous permettra de continuer à avoir accès à votre espace arbitrage sans interruption à compter du 1er janvier 2019.

## Souhaits d'arbitrage 2019

---

La fin de l'année 2018 approche et avec elle, la période où vous pouvez vous positionner sur les compétitions 2019.

La Commission Centrale d'Arbitrage a quant à elle programmé sa réunion de désignation le 15 décembre. Afin de préparer au mieux les désignations, nous vous invitons donc à aller dès maintenant dans votre espace arbitrage et à vous inscrire sur les compétitions que vous souhaiteriez arbitrer l'année prochaine. Certaines compétitions apparaissent encore sur le calendrier avec la mention « provisoire » dans l'attente de validation fédérale, mais elles restent accessibles aux arbitres.

## Arbitrage semi-direct

---

Depuis ses débuts, l'arbitrage sur l'eau dit « semi-direct » utilisé pour les courses en flotte s'est développé en France et est maintenant bien connu des organisateurs de régates, des classes, des concurrents et des arbitres. Toutefois, ce développement s'est accompagné de variations du texte au fil des compétitions qui obligeaient chacun, concurrent comme arbitre, à relire attentivement les textes qui allaient être appliqués sur l'épreuve, compte tenu de ces variations d'application.

La Commission Centrale d'Arbitrage a donc souhaité qu'un texte unique soit adopté pour une application uniforme du semi-direct sur les épreuves françaises.

La création d'une annexe séparée pour l'arbitrage semi-direct plutôt qu'un paragraphe de l'IC "Système de pénalité" permet de faire évoluer cette annexe aisément au fil des nécessités et des retours des arbitres, concurrents ou classes. Elle répond aussi à un souci de meilleure lisibilité pour les concurrents.

Cette annexe introduit des dispositions permettant d'imposer des pénalités lorsqu'un bateau conserve un avantage après avoir effectué une pénalité ainsi que pour les infractions à des règles de classe. Ainsi, les pénalités concernant les infractions à la sortie du bout-dehors et à certaines règles de classe (virement bascule, position de l'équipage, etc.), sont un ajout au système de base et ont la possibilité d'être ajoutées en fin d'annexe selon les nécessités des classes. La mise en place d'un arbitrage semi-direct reste soumise à l'accord écrit préalable de la Commission Centrale d'Arbitrage qui juge au cas par cas les demandes en comparant le nombre de concurrents attendus, les moyens nautiques mis à disposition par l'organisateur et l'équipe des juges désignés.

Le texte de l'annexe semi-direct, le formulaire de demande d'utilisation et des conseils pour la rédaction des IC sont téléchargeables sur :

<http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/1-organiser-une-regate-corps-arbitral/arbitrage-semi-direct.aspx>

Cette annexe ne doit pas être modifiée sur une épreuve, mais les suggestions de modifications peuvent être adressées à la Commission Centrale d'Arbitrage ([cca@ffvoile.fr](mailto:cca@ffvoile.fr)).

Les équipes d'arbitres sur le terrain

Open de France à Cazaux



Championnat de France Fireball à Carnac



Championnat de France Espoirs Glisse à Brest



**Championnat de France Laser à Hyères**



**Atlantique Télégramme à Lorient**



**Championnat de France Espoirs Extrême Glisse à Quiberon**



**Championnat de France Kiteboard à Hyères**



## Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage à Brest



## La formation des arbitres

---

### Nominations nationales

---

La Commission Centrale d'Arbitrage félicite les arbitres qui accèdent à la qualification nationale :

- Adrienne Burgi-Panisset, juge nationale, Ligue Grand-Est.
- Marc Chimot, jugeur national, Ligue Nouvelle Aquitaine
- Roland Dano, comité de course national, Ligue Nouvelle Aquitaine
- Delphine Largenton, jugeur nationale, Ligue Bretagne.
- André Le Neures, comité de course national, Ligue Bretagne.
- Jacques Martin, juge national, Ligue Auvergnnes-Rhones-Alpes.
- David Pitoun, jugeur national, Ligue Corse

### Formation arbitres au féminin pluri-elles

---



Samedi 29 et dimanche 30 septembre s'est déroulée dans les locaux de la Fédération Française de Voile la troisième session 2018 de l'action « Arbitres au Féminin Pluri-elles » .

Vingt femmes passionnées, de tous âges et de tous profils, ont ainsi pu débiter leur formation théorique régionale.

Les stagiaires présentes étaient (par ligue) :

- Ligue Bretagne : Hélène Domergue, Sarah Domergue, Florence Ollivier
- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes : Agnes Borg-mondon, Marie-claire Meyer-guenego, Vaishali Patel
- Ligue Ile-de-France : Annabelle Courtois, Loubna Khallaki, Venia Norca, Myriam Norca, Arianne Savouret
- Ligue Occitanie : Aude Paintandre, Sarah Tellier
- Ligue Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Amélie L'helguen, Mélanie Lunel
- Ligue Pays de la Loire : Camille Martin
- Ligue Nouvelle Aquitaine : Florence Currenti, Lisa Ferrer, Claude Houttemonne
- Ligue Grand-Est : Marie-Laure Gallien

## Formations 2019

Le calendrier 2019 des formations est d'ores et déjà en ligne :

- Formations initiales : CECL (4-8/03), Comité de course/Juge/Jaugeur (4-6/10)
- Formations continues : CECL (12-13/01), Comité de course/Juge/Jaugeur (23-24/11)
- Formations plurielles : 26-27/01, 22-23/06, 14-15/09
- 

## La communication

### Votre avis sur l'arbitrage de la voile en France

La Commission Centrale d'Arbitrage a réalisé une enquête anonyme qui pour but de connaître vos avis et vos attentes sur les forces et les faiblesses de notre organisation. Il doit aussi nous permettre collectivement de mieux mesurer la performance de nos actions et de continuer à nous améliorer tout en étant à l'écoute des problématiques du terrain. Vous pouvez répondre à ce questionnaire en cliquant [ici](#).

### Compte-rendu de la réunion de la Commission Centrale d'Arbitrage du 23 septembre

Les membres de la Commission Centrale d'Arbitrage se sont réunis le 23 septembre 2018 à la Fédération Française de Voile. Vous pouvez télécharger le compte-rendu de la réunion [en cliquant ici](#).

### Livre des cas 2017-2020

Le Livre des Cas est désormais disponible en téléchargement gratuit sur votre espace licencié, dans la rubrique "Télécharger - Avantages licenciés".

### Relecture des documents de course

Très souvent sollicitée pour avis par les organisateurs et les arbitres, la Commission Centrale d'Arbitrage est très régulièrement destinataire de projets d'Avis de Course et d'Instructions de Course.

A cet effet, elle a mis en place deux groupes de relecture constitués d'arbitres de qualifications différentes travaillant ensemble. Un premier groupe est dédié à la course au large et le second a en charge les documents de voile légère.

Souvent les délais impartis à ces relectures sont très courts, pour autant, chacun de ces deux groupes de relecture s'efforce de répondre du mieux possible aux sollicitations en retournant un document portant les corrections et les propositions nécessaires à leur mise en adéquation avec les RCV et autres documents officiels impliqués.

Néanmoins, au risque de diffuser auprès des coureurs des documents non conformes, il arrive qu'il n'en soit pas toujours tenu compte. C'est dommage : pour les coureurs d'abord, mais aussi pour chaque acteur impliqué dans ces relectures très souvent fastidieuses.

Merci, aux autorités organisatrices pour les avis de course et aux arbitres concernés par la publication des instructions de course, de se montrer plus proches des propositions qui vous sont faites et des corrections qui vous sont suggérées.

## Le compte-rendu d'épreuve

---

### C'est quoi ?

Le compte-rendu d'épreuve (**CR**) est un document d'activité à envoyer en fin de régates à la Commission Centrale d'Arbitrage pour les régates de grade supérieur à 4 et pour les régates de grade 5 à votre Commission Régionale d'Arbitrage.

### C'est pour qui ?

Pour tous les arbitres qui ont été désignés sur la régates.

Tous les quatre ans, la qualification d'arbitre est renouvelée en fonction du bilan de l'activité de l'arbitre. Le bon retour des comptes rendus d'épreuves participe à cette décision.

### Il est où le compte-rendu ?

On le trouve sur la clé arbitre et sur le site FFVOILE :  
</arbitrage/boite-a-outils/compte-rendu-depreuve.aspx>

### Quand le remplir ?

Il est à remplir dans les quinze jours qui suivent la fin de la régates. Dans certains cas, il permet de déclencher les frais de remboursement.

### Comment le communiquer ?

Par mail à [cca@ffvoile.fr](mailto:cca@ffvoile.fr) ou à l'adresse mail de votre Commission Régionale d'Arbitrage.

### Pourquoi ? Dans quel but ? Quelle finalité ?

C'est un lien entre l'arbitre et la Commission Centrale ou Régionale d'Arbitrage qui permet d'avoir un retour sur le déroulement de l'organisation.

C'est un retour sur la relation qui s'est établie pendant la compétition au sein de l'équipe d'arbitres. C'est un moyen de vérifier la bonne adéquation des besoins humains et matériels en fonction du nombre de réclamations, du nombre de concurrents, du nombre de ronds, de la configuration des lieux.

C'est un suivi de l'activité de chaque arbitre, tant au niveau régional que national. C'est un retour écrit sur d'éventuels dysfonctionnements de l'autorité organisatrice pouvant impacter le bon fonctionnement de l'arbitrage et d'engager des actions correctives et ce retour permet de voir que la mise en place du processus avec l'autorité organisatrice fonctionne bien.

Les comportements inadaptés, tant d'organisateur, d'accompagnateur, de coureur ou d'arbitre devraient également remonter par ce biais.

Chaque compte rendu adressé à la Commission Centrale d'Arbitrage est lu par les cadres techniques de la Commission qui les traitent en toute confidentialité.

### Mise à jour du site et de la clé arbitre

---

Voici la liste des documents ajoutés ou réactualisés :

- Dans Organiser une régata :
  - Critères d'autorisation pour une mise en place d'un jugement semi-direct
- Dans Formation :
  - Fiche d'évaluation spécialisation juge direct
- Dans Textes et règlements :
  - Match race Rapid réponse 2018-01
  - Match race Rapid réponse 2018-03
  - Match race Rapid réponse 2018-04
  - Q/R World Sailing 2018 002 : réparation dans une série qualificative
  - Q/R World Sailing 2018 003 : temps corrigé dans une course à handicap
  - Q/R World Sailing 2018 004 : numéro de voile numérique
  - Q/R World Sailing 2018 005 : affichage du pavillon L avec avis
  - Q/R World Sailing 2018 006 : changer les décisions des autorités nationales
  - Q/R World Sailing 2018 007 : dommages, blessures et pénalités appropriées
  - Q/R World Sailing 2018 008 : conformité à la RCV 53
  - Règles de classe 2.3, Liberty et 303
- Dans CCA-CRA :
  - Annexe 1 du règlement de la CCA : Définition et critères des groupes
  - Q/R CCA 2018-010 : équipier en moins
  - Q/R CCA 2018-011 : routage
- Dans Bulletin d'information :
  - Rappel Général Juillet 2018
- Dans Boîtes à outils :
  - Annexe aux IC course avec groupes GBR
  - Annexe aux IC arbitrage semi-direct
- Dans Jury d'appel :
  - Décision 2018-04 : Quand un bateau dépose une demande de réparation, elle doit être étudiée lors d'une instruction, même si la réclamation qui lui est associée n'est pas jugée recevable.
  - Décision 2018-05 : Contestation de la notion de « s'écarter aussitôt que possible » pour effectuer une pénalité en tours et demande de reclassement.
  - Décision 2018-06 : Au cours de l'étude de la recevabilité d'une réclamation, le jury doit s'assurer que les exigences de la RCV 61.1 (pavillon rouge) et RCV 61.2 (réclamation faite par écrit) sont satisfaites. A défaut, il doit clore l'instruction.

**Xavier Poirot**  
**Président de la Commission Centrale d'Arbitrage**